



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## associations de consommateurs

Question écrite n° 30260

### Texte de la question

M. Joël Giraud souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le devenir des organisations de consommateurs. Celles-ci sont effectivement confrontées à une baisse importante de leurs financements publics, que ce soit à l'échelon local, régional et national, alors que leurs actions d'intérêt général, à la demande des pouvoirs publics, ne cessent d'augmenter. En effet, les études et les sondages font régulièrement ressortir la confiance très élevée des consommateurs à l'égard des associations. Face à cette situation des plus paradoxale, il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement afin de redonner aux associations de consommateurs les moyens de remplir leurs missions avec efficacité.

### Texte de la réponse

Les crédits destinés au soutien du mouvement consommateur ont fait l'objet de mesures de régulation budgétaire en gestion 2003. Dans ce contexte budgétaire et dans le prolongement de la circulaire du Premier Ministre du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'Etat aux associations, l'attribution des subventions a été effectuée sur la base d'un examen approfondi de la situation financière et de l'activité de chaque association. Toutefois, conscient des difficultés qu'aurait pu provoquer pour plusieurs associations la diminution de leur subvention, le Gouvernement a décidé de procéder au dégel de crédits à hauteur de 552 835 EUR. Cette dotation complémentaire a été affectée au financement du fonctionnement des associations nationales de consommateurs et des centres techniques régionaux de la consommation (CTRC). Quatorze associations nationales de consommateurs et dix-sept CTRC ont ainsi bénéficié de cette mesure. La répartition des crédits a été effectuée en tenant compte de la situation de chaque association afin de réserver en priorité le soutien financier aux structures les plus actives et à celles dont la situation financière l'exigeait. Pour 2004, le projet de loi de finances qui prévoit un montant total de 7 372 827 EUR pour l'aide au mouvement consommateur, rétablit pratiquement le niveau des moyens financiers alloués en 2002.

### Données clés

**Auteur :** [M. Joël Giraud](#)

**Circonscription :** Hautes-Alpes (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30260

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 15 décembre 2003, page 9556

**Réponse publiée le :** 6 janvier 2004, page 99